

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Communes de
PLANFOY, SAINT-ETIENNE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SORBIERS, LA TALAUDIERE, LA TOUR-EN-JAREZ, L'ETRAT, VILLARS, LA FOUILLOUSE, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, ANDREZIEUX-BOUTHEON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (P.P.R.N.P.I.)

BASSIN DU FURAN
 Rivières
Le Furan, l'Onzon, le Furet, les Eaux Jaunes, l'Isérable, Le Roteux, le Malval, le Riotord

CARTE ZONAGE n° 6

direction départementale
 de l'Equipeement de la Loire

Liberté • Egalité • Fraternité
 REPUBLIQUE FRANCAISE

ministère
 de l'Equipeement
 des Transports
 et du logement

Service Environnement et Aménagement
 59 rue des Adèles
 Téléphone 04 77 43 81 19
 Télécopie 04 77 43 80 50

Préscrit
 le 3 septembre 2001

Approuvé
 le 30 novembre 2005

Etude Hydraulique n° 810046
 Octobre 2001



échelle 1/2500

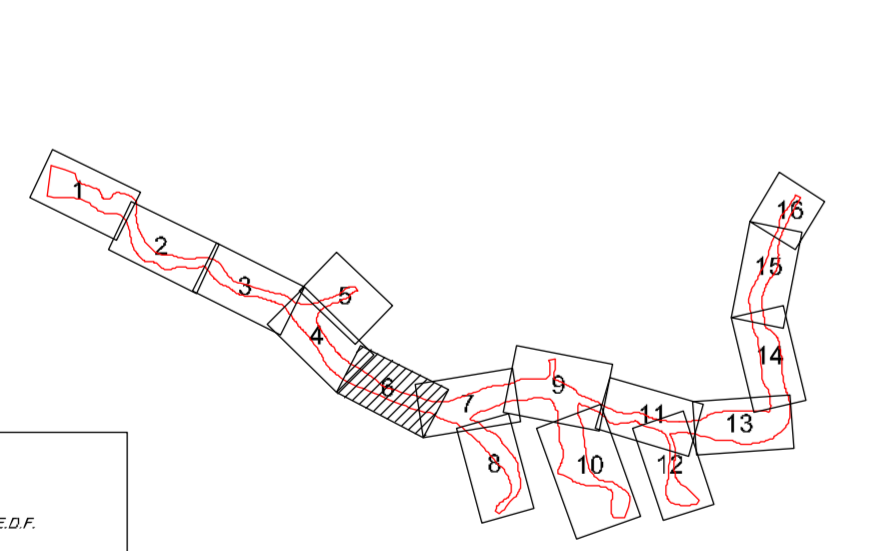


Plan photographique Réf: 5798-8874
 Prise de vues de 3 mars 2000 au 1/8000
 Lambert II C.N. Altitudes normales

classement

S.E.A.C.H
 CELLULE HYDRAULIQUE
 D.D.E.43 Avenue de la Libération BP 509 42007 SAINT ETIENNE CEDEX 1 TELEPHONE 04 77 43 80 00

Tableau d'assemblage

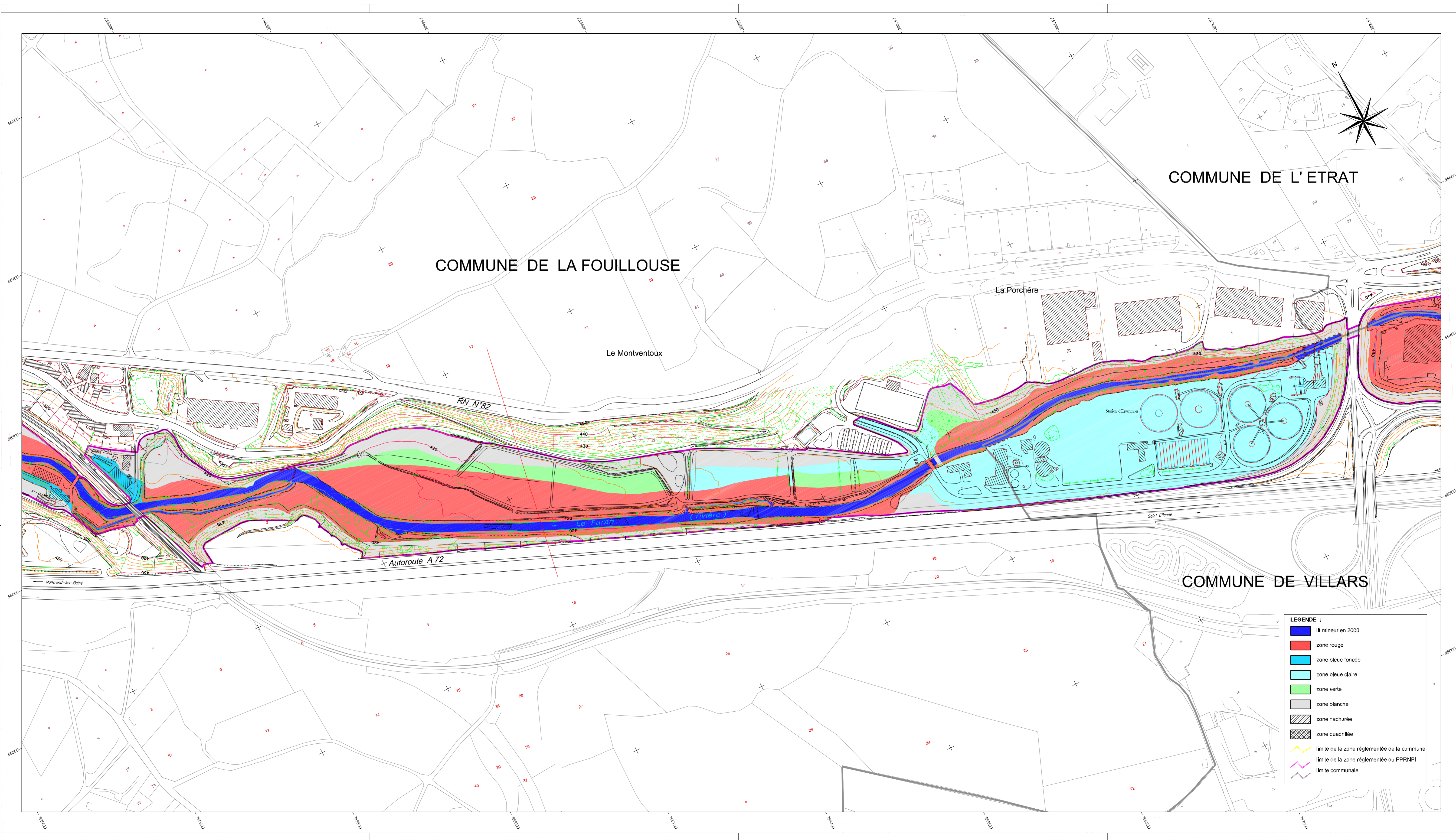


LEGENDE

	Ligne E.D.F.
	Haie
	Rangée d'arbres
	Culture
	Tous
	Limite de culture
	Mur de soutènement
	Clôture de sécurité
	Limite de commune
	Zone ombragée
	Point borné

	Bois		Eau
	Broussailles		Pleinier
			Z. d'Inondation

Note: La zone réglementée est définie par les limites de commune et les limites de la zone réglementée du PPRNPI. Elle est matérialisée par une ligne rouge et une ligne bleue.



LEGENDE :

- lit mineur en 2000
- zone rouge
- zone bleue foncée
- zone bleue claire
- zone verte
- zone blanche
- zone hachurée
- zone quadrillée
- limite de la zone réglementée de la commune
- limite de la zone réglementée du PPRNPI
- limite communale